

Le processus d'institutionnalisation de la pratique du soutien communautaire en logement social : une analyse des conditions de transfert de l'innovation sociale

Christian Jetté, Université de Montréal

Jean-Vincent Bergeron-Gaudin, Université du Québec à Montréal

4^e Colloque international du CRISES
Montréal, 4 avril 2014

Le projet de recherche

1

Titre

Les conditions de transfert des pratiques novatrices du tiers secteur vers le secteur public

4 études de cas

- Projet de Gestion autonome de la médication (GAM) en santé mentale
- Emplois de solidarité pour certaines catégories de personnes bénéficiaires de l'aide sociale
- Maison Carpe Diem pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer
- **Pratique du soutien communautaire en logement social**

La méthodologie de l'étude de cas

2

Deux corpus

- 21 entretiens individuels semi-dirigés (11 dans le secteur public, 10 dans le tiers secteur)
- Littérature gouvernementale (cadre de référence, rapports de recherche, documents administratifs, etc.)

Au total, 9 régions couvertes : Montréal, Capitale nationale, Outaouais, Estrie, Laval, Saguenay Lac-Saint-Jean, Chaudières-Appalaches, Mauricie et Centre-du-Québec

Les conditions d'institutionnalisation de l'innovation sociale

3

- Portée par un leader
- Soutenue par les acteurs concernés
- Entente sur le sens donné aux changements
- Fenêtre d'opportunité
- Établissement de compromis
- Institution : à la fois facilitant et contrainte

Réf. : Lévesque, 2013; Sossa, Leduc et Champagne, 2011; Harrison et Klein, 2007

Le soutien communautaire en logement social

« La notion de soutien communautaire désigne “ [...] ce qui relève de l’accompagnement social des individus et/ou des groupes ”, y compris la gestion du bail. Il s’agit de services de proximité qui recouvrent un “ ensemble d’actions qui peuvent aller de l’accueil à la référence, en passant par l’accompagnement auprès des services publics, la gestion des conflits entre locataires, l’intervention en situation de crise, l’intervention de soutien, le support au comité de locataires et aux autres comités et l’organisation communautaire ” »

Réf. : Gouvernement du Québec, 2007

L'historique du transfert de la pratique

5

Phase d'émergence (1987)	<ul style="list-style-type: none">▪ Entente de gestion entre la FOHM et l'OMH de Montréal pour six maisons de chambre▪ Première appellation « logement social avec support communautaire »
Phase d'expérimentation (1987-1994)	<ul style="list-style-type: none">▪ Modélisation de la pratique par la FOHM
Phase d'intéressement (1994-2000)	<ul style="list-style-type: none">▪ Recherche menée par le LAREPPS▪ Diffusion de la pratique auprès des fédérations d'OSBL d'habitation de Québec et de Hull▪ Élargissement de la pratique à d'autres types de clientèle
Phase de généralisation (2000-2003)	<ul style="list-style-type: none">▪ Création du Réseau québécois des OSBL d'habitation▪ Pressions politiques pour obtenir un programme de financement
Phase de concertation (2003-2007)	<ul style="list-style-type: none">▪ Travaux sur le cadre de référence
Phase d'institutionnalisation (2007-2013)	<ul style="list-style-type: none">▪ Publication du cadre de référence▪ Tournées provinciales des réseaux de l'habitation (OSBL et OMH séparément)▪ Application du cadre et répartition du financement sous la responsabilité des ASSS

Les facteurs facilitants et contraignants le transfert

6

Facteurs facilitants	Facteurs contraignants
La reconnaissance de l'expertise des OSBL d'habitation	Les limites du cadre de référence comme outil de transfert
L'accompagnement de la recherche	Le manque de suivi à l'échelle provinciale et régionale
Les alliances politiques au sein du secteur public	La répartition paramétrée et l'insuffisance du financement
Les possibilités de financement par le gouvernement fédéral	Les tensions politiques entre les réseaux de l'habitation (OSBL et OHM)
L'approche intersectorielle du gouvernement provincial	L'attachement identitaire à la pratique chez les promoteurs

Les modes de transfert à l'échelle régionale

7

	Mode hiérarchique	Mode collaboratif	Mode partenarial
Processus décisionnel pour la reconnaissance et le financement de la pratique	Instances gouvernementales décident seules	Comité intersectoriel avec pouvoir d'influence	Comité intersectoriel avec pouvoir décisionnel
Concertation entre les acteurs	Consultation	Concertation ponctuelle	Concertation permanente
Respect de la pratique	Instrumentalisation de la pratique en fonction des priorités de l'ASSS	Interprétation fidèle au cadre de référence	Interprétation fidèle au cadre de référence et adaptée à la réalité du milieu
Fonds investis dans la pratique	Financement spécifique du MSSS utilisé selon les priorités de l'ASSS	Financement spécifique du MSSS seulement	Financement spécifique du MSSS et sommes additionnelles dégagées dans le budget de l'ASSS
Partage du financement entre le secteur public et le tiers secteur	Secteur public avantagé	Répartition relativement équitable entre les deux secteurs	Prise en compte des besoins financiers particuliers du tiers secteur

Conclusion : quelques constats

- Les modalités et l'application du cadre de référence ne font pas consensus
- Il y a bien eu institutionnalisation de l'innovation, mais son contenu est encore sujet à interprétation
- Une nette insuffisance des ressources financières allouées
- Un environnement institutionnel commun entre les régions, mais la spécificité des acteurs en place amène une variabilité dans les modes de transfert de l'innovation
- Un élargissement aux personnes âgées d'une pratique d'abord développée en réponse à l'exclusion sociale et à l'itinérance
- Un compromis à faire évoluer, mais des conditions peu propices puisqu'il n'y a pas de suivi par rapport à l'application du cadre de référence